



Communiqué de presse
Paris, le 3 juillet 2026

Gouvernance d'Ecomaison

Alexandre Falck réélu pour 3 ans

à la présidence du Conseil d'administration

Réunis en Assemblée générale le 25 juin 2026, les membres du Conseil d'administration d'Ecomaison ont renouvelé leur confiance à Alexandre Falck - président-directeur général de BUT et Conforama - en le réélisant à la présidence du Conseil d'administration pour un nouveau mandat de trois ans. Cette réélection intervient alors qu'[Ecomaison](#) fait évoluer sa gouvernance pour renforcer la représentation de ses filières et adapter son organisation aux enjeux de développement de l'économie circulaire.

Alexandre Falck reconduit pour un nouveau mandat de trois ans

Depuis 2023, Alexandre Falck accompagne la montée en puissance d'Ecomaison. Malgré un environnement marqué par de nombreux chocs économiques, réglementaires et sectoriels, l'éco-organisme a tenu ses engagements opérationnels, renforcé son maillage territorial, développé de nouvelles offres de service et franchi des étapes structurantes sur l'ensemble de ses 4 filières.

Pour ce nouveau mandat, Alexandre Falck entend poursuivre les chantiers engagés afin de garantir la stabilité et la lisibilité de l'action d'Ecomaison dans une période

charnière pour les filières REP. Dans un environnement économique marqué par le ralentissement du marché immobilier et les incertitudes qui pèsent sur certains secteurs, les prochaines années seront notamment consacrées à la consolidation du modèle économique des filières, à l'accompagnement des évolutions réglementaires, à la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance.

Il entend également poursuivre les actions engagées en faveur d'une contribution équitable de l'ensemble des metteurs sur le marché au financement des filières REP, notamment avec le développement massif des flux de petits colis par les grandes plateformes internationales.



« Nous sommes à un moment charnière pour nos filières. Les décisions qui seront prises dans les prochaines années sur la gouvernance des REP, le financement des filières ou encore les conditions de concurrence entraîneront des conséquences durables pour l'ensemble des acteurs. Dans ce contexte, Ecomaison est opérationnellement solide, a démontré sa capacité à atteindre les objectifs environnementaux et poursuivra son engagement pour défendre un modèle fondé sur la responsabilité, l'équité et l'efficacité. Notre priorité sera de garantir à nos adhérents la stabilité et la visibilité dont ils ont besoin pour investir, innover et accélérer la transition vers une économie circulaire toujours plus performante. »

Alexandre Falck, président du Conseil d'administration d'Ecomaison, président – directeur général de BUT et Conforama

Ecomaison est l'éco-organisme agréé par l'Etat pour gérer le tri, la collecte, le réemploi et le recyclage des objets et matériaux de la maison : mobilier, literie, textiles de décoration, produits et matériaux de construction du bâtiment, articles de bricolage et de jardin, jouets. En 2025, Ecomaison a collecté 1,97 million de tonnes d'objets et matériaux de la maison et du bâtiment, recyclées à 98% (réemploi,

recyclage, valorisation énergétique). Avant sa création, 55% des meubles étaient enfouis. Les progrès et les innovations d'Ecomaison font de l'éco-organisme un acteur de référence dans l'Économie Circulaire.